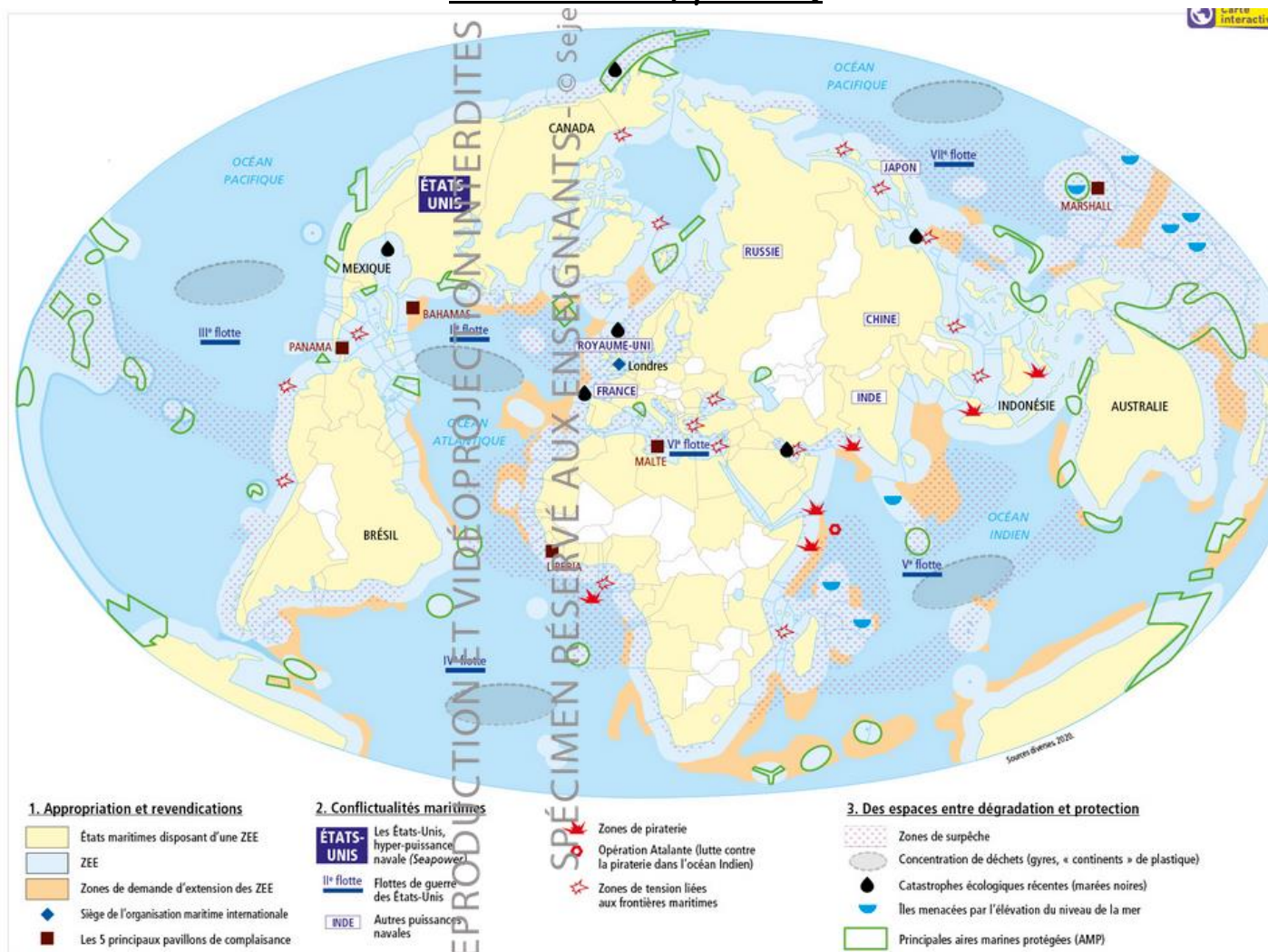


THEME 1 : MERS ET OCEANS AU CŒUR DE LA MONDIALISATION

CHAPITRE 2: MERS ET OCEANS : ENTRE APPROPRIATION, PROTECTION, ET LIBERTE DE CIRCULATION

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

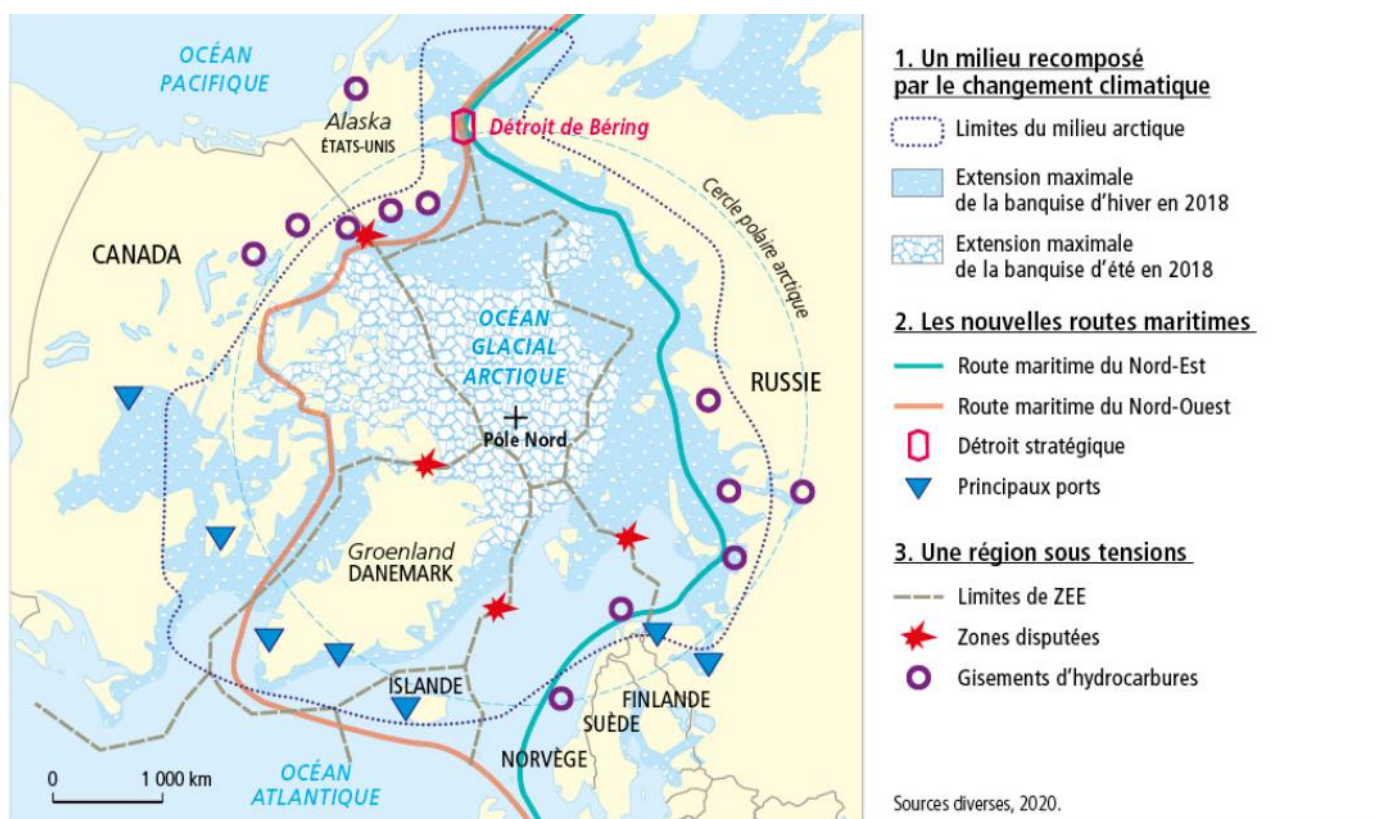
Document 1 : Appropriation, protection et liberté de circulation (manuel Nathan Terminale 2020, p.58-59)



Document 2 : Les principales ZEE dans le monde (manuel Nathan Terminale 2020, p.62)



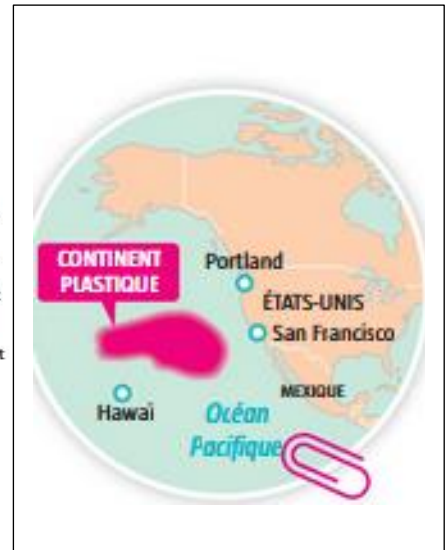
Document 3 : L'océan arctique et ses enjeux (manuel Nathan Terminale 2020, doc.4 p.53)



Document 4 : Un « 7^e continent » dans l'Océan pacifique nord (manuel Magnard Te 2020)



• Découvert en 1997 par l'océanographe Charles J. Moore, ce 7^e « continent de plastiques » est situé dans l'océan Pacifique du Nord-Est entre Hawaï et la Californie. D'une superficie de 3,5 millions de km² (six fois la France), il est composé à 80-90 % de plastique provenant des continents (bouteilles, bidons, sachets plastiques, filets de pêche abandonnés ou perdus...) au milieu d'une multitude de microplastiques inférieurs à 5 mm.

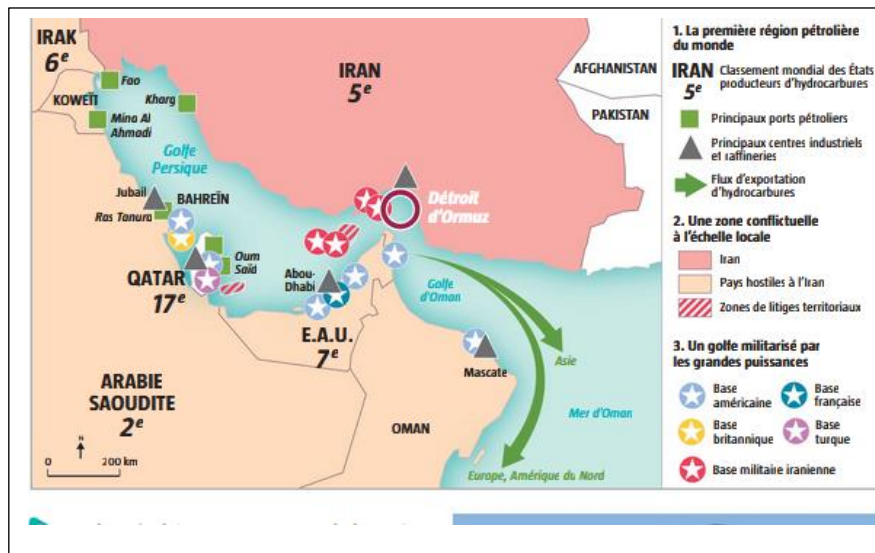


Document 5 : Les tensions dans le golfe Arabo-Persique (manuel Magnard Te 2020)

La circulation dans le détroit d'Ormuz est régie par la Convention de Montego Bay qui impose la liberté de navigation en haute mer (portion du détroit dans laquelle se trouvent les voies de circulation). S'agissant du droit de passage dans les eaux territoriales, les puissances iranienne et omanaise se sont entendues pour exercer une co-souveraineté. Mais l'Iran voit, dans le détroit, non seulement un espace emblématique de son histoire perse, mais aussi un levier de sa puissance régionale.

On assiste depuis les années 1990 à une spirale de militarisation du golfe Persique et à la montée de tensions régionales. Dans cette situation tendue, bien que l'Iran n'ait pas les moyens de maintenir le détroit fermé sur un temps long, la menace de sa fermeture n'est pas à prendre à la légère en raison de la restriction du commerce mondial qu'elle provoquerait.

Diplomatie, octobre-novembre 2019.



Document 6a : Les Malacca Strait Patrols, patrouilles navales et aériennes conjointes entre Indonésie, Thaïlande, Singapour et Malaisie, contre la piraterie



Jimin Lai / AFP

Document 6b : août 2022 : Indonésie et Union européenne organisent un exercice militaire naval conjoint inédit (<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/indonesie-et-union-europeenne-organisent-un-exercice-militaire-naval-conjoint-inedit-20220816>)

Les manœuvres ont mobilisé une corvette de la marine indonésienne et une frégate de la force navale de l'UE (Eunavfor) rattachée à la mission aéro-navale européenne Atalante de lutte contre la piraterie au large de la Somalie. « L'exercice, sur le scénario d'une opération anti-pirates, comprenait des atterrissages d'hélicoptères sur le pont, des évolutions tactiques complexes en mer, l'arraisonnement de navires suspects et le ravitaillement en carburant en mer », ont précisé Bruxelles et Jakarta dans leur communiqué. L'opération UE-Indonésie est organisée quelques jours après un exercice militaire conjoint de tir à balles réelles ayant réuni des milliers de soldats indonésiens, américains et de pays alliés, à la suite d'une montée des tensions autour de Taïwan, île dont Pékin revendique la souveraineté.

Alors que l'armée chinoise a lancé des exercices de guerre sans précédent autour de Taïwan, l'UE et l'Indonésie ont rappelé dans leur communiqué « leur attachement à un ordre libre, ouvert, inclusif et fondé sur des règles dans la région Indo-Pacifique », précise le communiqué. Ils réclament ainsi « le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, de la démocratie, de l'État de droit, de la liberté de navigation et de survol (...) et la primauté du droit international ».

Document 7 : Trois puissances navales dans le monde (manuel Magnard Te 2020)

